

L'Unitaire

« En ce qui me concerne, j'ai toujours été fasciné par les détenteurs de vérité qui, débarrassés du doute, peuvent se permettre de se jeter tête baissée dans tous les combats que leur dicte la tranquille assurance de leurs certitudes aveugles. » Pierre DESPROGES



Encore une fois, et puisqu'il est encore temps, le Bureau National de Solitaires CCRF & SCL profite de ce numéro de l'Unitaire pour vous adresser ses meilleurs vœux pour 2022 pour vous et vos proches. Des luttes victorieuses pour défendre et faire avancer les droits des agent.es de la DGCCRF et du SCL et au-delà pour une société plus juste et plus égalitaire.

En visite le 17 décembre 2021 à la DDPP de la Moselle, en réponse à des questions posées par les représentant-es du personnel, la Directrice Générale aurait déclaré que le fait pour un agent de suivre ses missions au sein du ministère de l'Agriculture n'était pas plus difficile que de changer de côté de couloir. Les agent-es de la DGCCRF concernés apprécieront, cela nous rappelle d'autres propos...



SGCD : simple comme bonjour !

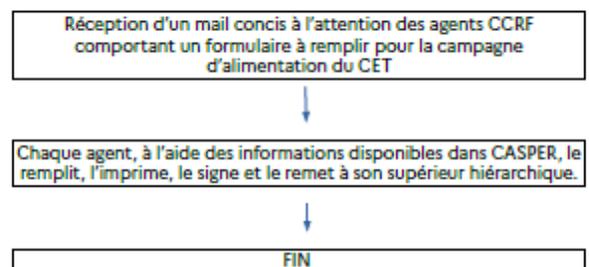
« Simplifier, c'est depuis trois ans le mot d'ordre du Gouvernement » prétend ce dernier sur son site internet. Comme beaucoup de collègues, pendant la phase de préfiguration des Secrétariats Généraux Communs Départementaux (SGCD), nous avons entendu des phrases telles que « ça ne va rien changer », « la qualité du service proposé par les SGCD sera au moins équivalente à celle qu'ont les agent-es actuellement ».

Pour celles et ceux qui sont concerné-e-s par les SGCD, force est de constater que c'est bien le contraire qui se passe depuis plus d'un an, comme nous l'avions prévu et dénoncé.

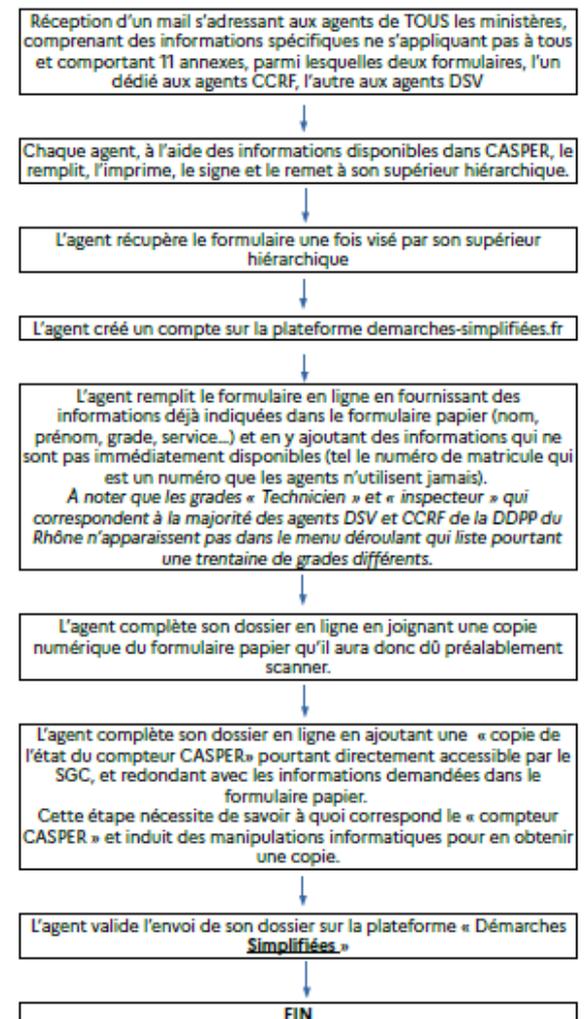
Un exemple parmi tant d'autres de cette montée en puissance des procédures chronophages qui s'imposent désormais aux agents est apparu en ce début d'année avec la mise en place de la Campagne CET 2022.

Ci-dessous, 2 « logigrammes », illustrant parfaitement le « choc de simplification » voulu par le gouvernement et vendu par nos directions :

Démarches à effectuer par les agents, AVANT création du SGC :



Démarches à effectuer par les agents, APRÈS création du SGC :



« Les folles aventures de Justin PEUMARD ou les désagréments au quotidien des agent-es de la DGCCRF dans la vraie vie »

Lundi 3 janvier 2022, Justin Peumard se rend au bureau d'un pas décidé. Comme il a tout un tas de compte rendus de TN à rédiger, qui peuvent se faire aussi bien au bureau qu'à son domicile, ni une ni deux, en accord avec son chef de service, il pose sa journée du lendemain pour télétravailler.

Mardi 4, Justin Peumard se lève du bon pied et, dès potron-minet, il allume son poste NOÉMI pour se connecter à distance... mais ça ne donne rien, car le tunnel du VPN ne s'ouvre pas !

Il se souvient des conseils des informaticiens, suite à de précédents bugs, et tente toutes les manip habituelles que connaissent bien les heureux utilisateurs des postes NOÉMI : Reset VPN - VPN STOP ! Mais ça ne fonctionne toujours pas ! Du coup, en désespoir de cause, Justin Peumard rejoint la direction où il est affecté, en expliquant à son chef de service qu'il ne peut pas télétravailler.

Il apprendra ensuite que selon toute vraisemblance, le problème viendrait de son opérateur téléphonique !

L'intéressé vient en effet de s'abonner auprès d'un opérateur avec qui tu as "tout compris" mais qui visiblement, ne permet pas l'utilisation des postes NOÉMI à distance, du moins pas sans avoir configuré correctement sa box. Apparemment, il peut y avoir le même problème avec tous les fournisseurs d'accès et le SIDSIC local le renvoie vers des fiches explicatives pas toujours abordables et la fameuse DTTS (Débrouille Toi Tout-e Seul-e).

Justin Peumard est en télétravail après avoir réussi à refaire fonctionner son poste NOÉMI. Sur les conseils de son chef de service, qui vient de lui affecter un dossier d'enquête sur un site internet qui sent bon l'arnaque, il se met en tête de contrôler ledit site depuis son domicile... Sauf qu'après réflexion, il s'avère que les constats qui seraient réalisés à partir d'un poste NOÉMI ne seraient peut-être pas valables juridiquement ?!

En effet, le protocole qui a été mis en place pour les contrôles sur internet est très clair : Les agents doivent réaliser les constats sans proxy : après avoir vidé la « mémoire cache » du logiciel de navigation, effacé les « cookies » du disque dur... enfin bref, toute la procédure que Justin Peumard connaît bien et qu'il utilise habituellement au bureau, sur le poste multimédia dédié aux contrôles de ce type !

D'où ce léger petit problème : La procédure CCRF prévoit qu'il ne faut surtout pas se connecter à partir d'un proxy pour faire des constats sur internet, mais avec les postes NOÉMI, il n'est pas possible de se connecter à internet sans proxy !!!

Du coup, le contrôle du site attendra que Justin Peumard soit de retour au bureau ! Soulignons qu'au passage il prendra soin de sa vue, la petite taille des écrans des postes NOÉMI (13 pouces) étant réservé aux regards de lynx !

Vu dans l'observatoire interne 2022 de Bercy

Si j'étais témoin ou victime d'un comportement discriminatoire, je ferais d'abord appel à : (2 réponses possibles)

Les acteurs de prévention en matière de santé et sécurité au travail (assistants / conseillers de prévention, assistants / conseillers techniques de service social, médecins de prévention, inspecteurs de santé et sécurité au travail, psychologues)

Mon service RH local ou central

La cellule Alلودiscrim

Ma hiérarchie

Le CHSCT de la DGCCRF

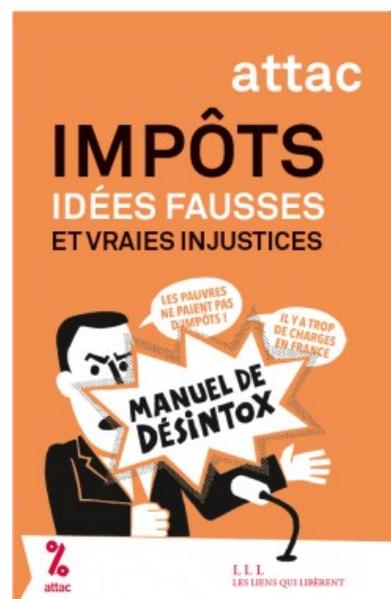
Mon référent Diversité et Egalité professionnelle ou le haut fonctionnaire à la Diversité et l'Egalité professionnelle

Mes représentants du personnel

Suivant

Cette question se trouve dans la partie destinée aux agent-es CCRF en services déconcentrés. Alors pour la bonne information de notre Ministère, il n'y a jamais eu de CHSCT de la DGCCRF.

On a lu ça nous a plu



Ce petit ouvrage illustré d'environ 150 pages s'en prend aux idées fausses fréquemment formulées sur la fiscalité : « Les pauvres ne paient pas d'impôts et les riches en paient trop. » ; « Le poids des charges fiscales plombe notre compétitivité. » ; « Les impôts découragent les initiatives et font fuir les entrepreneurs. ».

Ce livre analyse et déconstruit les idées reçues sur la fiscalité. Il a pour objectif de poser les termes d'un débat rigoureux, toujours plus nécessaire face aux crises que nous traversons, sur la hausse des inégalités et les besoins en matière de politiques publiques.

Disponible sur le site ATTAC FRANCE - 10 €